COIGNIÈRES
ÉCO SOLIDAIRE PAR NATURE

Particuliers

Un mineur peut-il entrer dans un casino ?

Non. Un mineur, y compris émancipé (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1194), ne peut pas entrer dans un casino, même :

- S'il ne joue pas
- Ou s'il est accompagné d'une personne âgée de plus de 18 ans (y compris un parent).

Le casino doit contrôler systématiquement l'âge de toute personne accédant aux salles de jeux. C'est pourquoi, il est demandé de présenter une pièce d'identité (carte nationale d'identité en cours de validité ou ayant expiré depuis moins de 5 ans ou passeport en cours de validité ou ayant expiré depuis moins de 5 ans).

Questions – Réponses

- Quels sont les jeux d'argent autorisés aux mineurs ? (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F16966)

Textes de référence

- Code de la sécurité intérieure : articles L320-1 à L320-18 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000025503132/LEGISCTA000039168196)

  Interdiction aux mineurs mêmes émancipés (L320-7 et L320-8)

- Arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000278899)

  Interdiction d'accès aux mineurs mêmes émancipés (article 23) et justificatifs d'identité (article 26)